

Réalisation d'inventaires et du plans de gestion pour le parc naturel des Tenchurades



➤ Destinataire

Conseil général des Alpes-Maritimes

➤ Localisation

Alpes-Maritimes

➤ Date

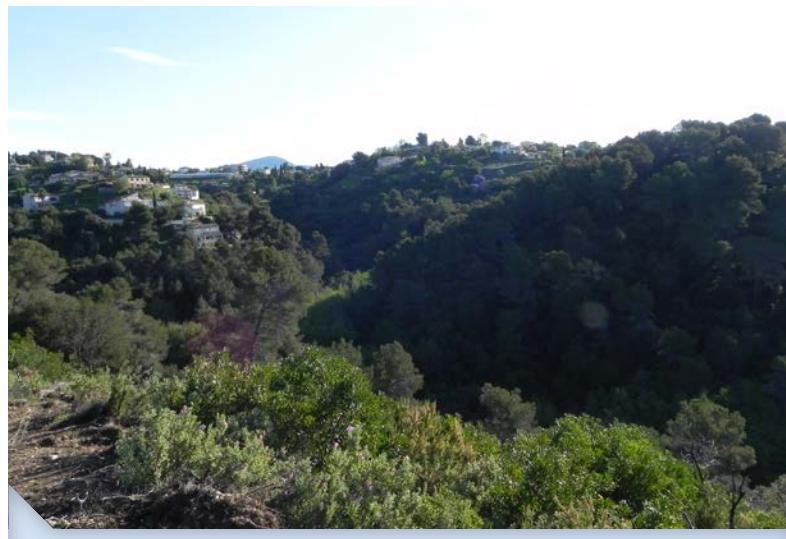
2011-2012

Description :

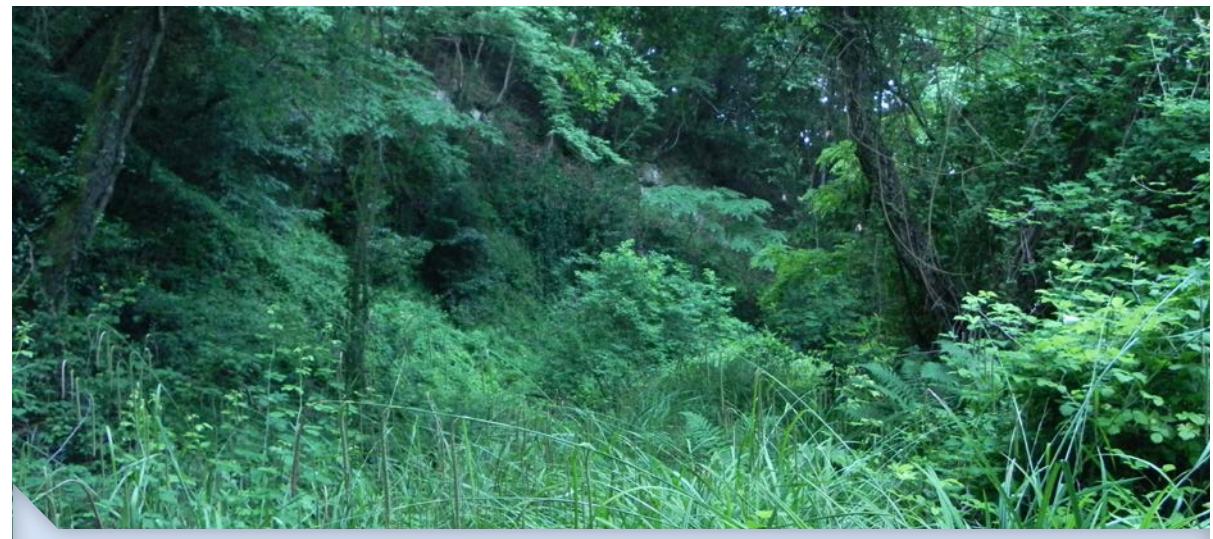
La LPO PACA a réalisé le premier plan de gestion du vallon des Tenchurades. Un des objectifs recherché par l'étude a été de définir le périmètre optimal d'acquisition foncière et de gestion du site par le Conseil général des Alpes-Maritimes. Ce nouveau Parc Naturel Départemental (PND) était en effet en phase de constitution autour d'un noyau central de parcelles dont le transfert de gestion était réalisé. Les inventaires complets faune et flore, l'analyse des accès possibles (site très enclavé en fond de vallon), le moyens d'accueil du public à mettre en place ont permis à la LPO PACA de définir deux scénarii viables de création du parc des Tenchurades. Comme tout plan de gestion, un plan d'action a été réalisé en collaboration avec les services du Conseil général afin d'anticiper la gestion future du site.

Résultat :

Synthèse bibliographique et compilations des données disponibles, étude foncière, étude réglementaire, inventaires naturalistes faune et flore, cartographie des habitats et des habitats d'espèces, rédaction de l'état initial du site, analyse de l'état de conservation du site et synthèse des enjeux naturalistes, diagnostic des usages sur le site, diagnostic socio-économique, proposition de scénarii de gestion du site, rédaction du plan de gestion.



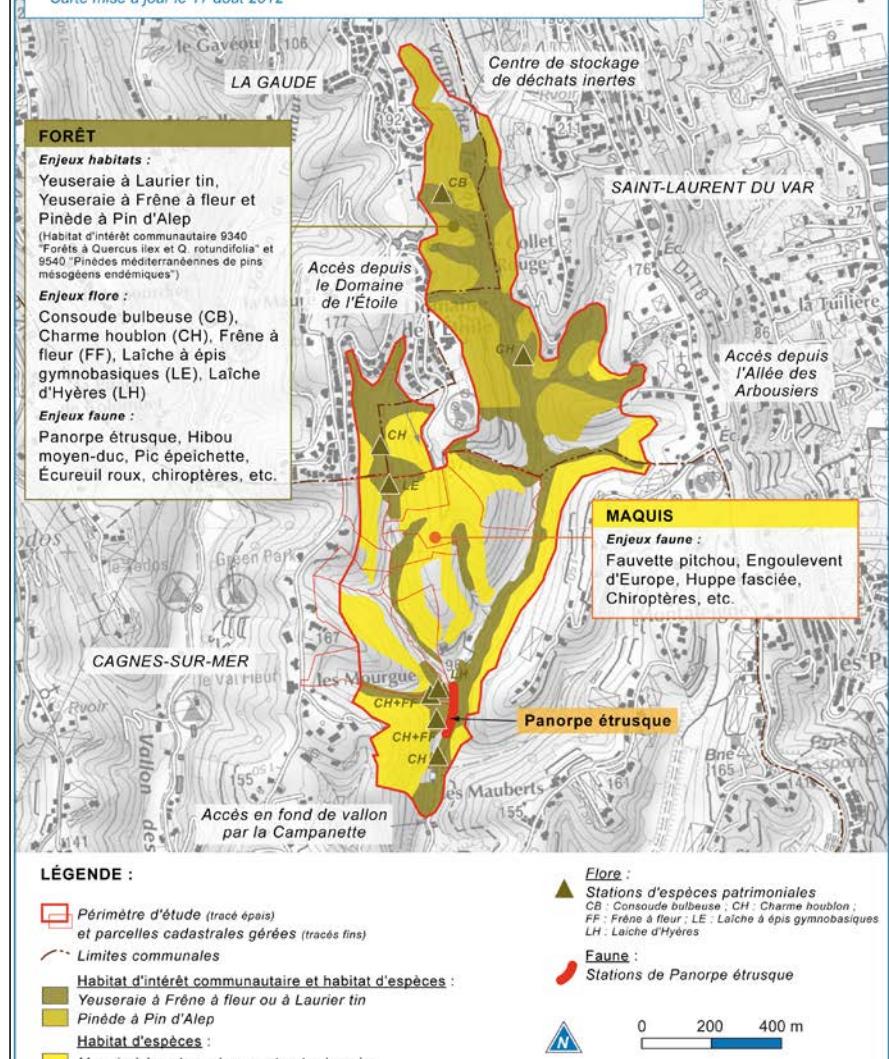
Sommet du vallon des Tenchurades © Cécile LEMARCHAND



Vallon des Tenchurades © Cécile LEMARCHAND

Synthèse des enjeux de conservation de la biodiversité

Carte mise à jour le 17 août 2012



Synthèse des enjeux de conservation de la biodiversité © LPO PACA



Plans de gestion pour les parcs naturels des Rives du Loup et des Tenchurades

RDV

Compte rendu d'entretien

De : Cécile LEMARCHAND, LPO PACA
Avec : Maryse ZORZAN, Directrice Service Habitats et Affaires Urbaines

Activité : Urbanisme
A : Mairie de Cagnes-sur-Mer (service urbanisme), 2 avenue de Grasse 06800 Cagnes-sur-Mer
Le : 21/12/2011

Résumé : Le RDV a été fixé afin d'obtenir des informations générales sur le site des Tenchurades et des Rives du Loup (Milieu physique, usages et activités sur le site, environnement et patrimoine naturel,...)

Point(s) abordé(s) :

Accès au site :

- Bâche du loup :
- 2 accès, 1 avenue des Ferrayennes et un autre à droite du Domaine du Moulin du Loup. Sur le site accès piéton, seul véhicule de Vélo autorisé sur les pistes.
- Le parc des Rives du Loup a pour objectif de mettre en place un chemin piéton jusqu'à la fin des observations le long de l'Hippodrome auront donc lieu.
- Tenchurades
- Accès piétons seulement.
- Trois chemins seront réhabilités : Chemin de la Campanette, chemin de l'Estelle et chemin de la Maures (Cf. carte 1)

Milieu physique :

- Pas d'éléments disponibles sur la géologie, l'hydrographie, le climat, le paysage ni sur l'historique du site (peut voir dans le PLU). (Présence probable d'éléments de mesures de sécurité de l'eau, voir avec Véolia)
- Sur les Rives du Loup Côte fait environ 10 ans que ces parcelles sont classées en zones naturelles.
- Au niveau du patrimoine archéologique, rien à priori sur les Rives du Loup ni sur les Tenchurades. Sites archéologiques situés dans la plaine du Malvan et au niveau des grands axes. En centre ville de Cagnes, découverte d'une nécropole.

Activité de loisirs :

- Rives du loup :
- Pratique de l'aéromodélisme : convention entre la Mairie et le club. (pour précision voir

Page 1 sur 3

Fiche d'entretien, mairie de Cagnes-sur-Mer © LPO PACA

